



Association Française de Droit de la Santé

www.afds.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2015

Salle des conseils – Université Paris 2

Présents : Benoît Apollis, Antoine Leca, Isabelle Moine-Dupuis, Catherine Maurain, Marie-Laure Moquet-Anger, Joël Moret-Bailly, Rémi Pellet, Guillaume Rousset, Didier Truchet.

Excusés : Michel Borgetto, Maxence Cormier, Maryse Deguergue, Anne Laude, Jean-Michel Lemoyne de Forges, François Vialla.

La séance est ouverte à 13h25.

1/ Publication du prix de thèse

Marie-Laure Moquet-Anger présente la demande formulée par un éditeur à propos de la publication des travaux ayant obtenu le prix de thèse « Jean-Marie Auby » délivré par l'AFDS.

Après débat, il est convenu que l'AFDS informera les lauréats des différentes possibilités de publication existantes, mettant ainsi en relation les éditeurs et les lauréats.

Quelle que soit la maison d'édition concernée, il est demandé que le travail publié indique la mention « Prix de thèse "Jean-Marie Auby" décerné par l'Association française de droit de la santé avec le soutien de la Fondation Bullukian ».

2/ Sièges sociaux

L'actuel siège social de l'association étant le domicile d'Anne Laude, aujourd'hui président d'honneur de l'AFDS, il est acté qu'un changement de domiciliation doit avoir lieu.

Le domicile de la nouvelle présidente, Marie-Laure Moquet-Anger, est dans une autre région que la région Ile de France, ce qui pose de réelles difficultés pour l'agrément de formation continue déjà obtenu. Au vu de cela, un accord de principe est donné pour que

le nouveau siège social soit conservé en région Ile de France dans l'endroit qui sera jugé opportun (plusieurs pistes sont à l'étude).

3/ Déclaration d'utilité publique

Joël Moret-Bailly fait un point sur le projet de demande de reconnaissance d'utilité publique. Un blocage majeur est constaté puisque l'une des conditions exige que l'association dispose d'un budget de 38 000 euros en moyenne par an sur trois ans, ce qui n'est pas le cas de l'AFDS.

Une piste intermédiaire est envisagée à travers l'obtention d'un agrément ministériel par le Ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche et le Ministère en charge de la santé. Si l'agrément avec le second est jugé plus important, une demande auprès du premier est jugée intéressante malgré tout.

Une recherche et une prise de contact avec les services et personnes idoines vont être réalisées.

4/ Organisation des prochains colloques

Les deux manifestations en 2016 seront les suivantes :

- Le 15 mars 2016, un colloque d'une journée sur « L'ambulatoire » à Paris sous la direction de Maxence Cormier, Marie-Laure Moquet-Anger et Guillaume Rousset. Il aura lieu dans un amphithéâtre de l'hôpital Cochin (AP-HP), disposant de 120 places. L'intervention d'un ou de deux directeurs d'hôpital est prévue. C'est à l'occasion de ce colloque que l'Assemblée générale extraordinaire sera à nouveau convoquée en réponse à l'absence de quorum de l'AGE du 24 septembre 2015,
- Le 4 ou le 11 octobre 2016, à Paris, un colloque d'une demi-journée ou d'une journée sera organisé sur « Le monopole pharmaceutique » par Guillaume Rousset, Antoine Leca, Isabelle-Moine-Dupuis et Catherine Maurain. Le lieu peut être la faculté de pharmacie rue de l'Observatoire, les universités Paris 5, Paris 2 ou le Centre de formation Université et sport Centre sports (la disponibilité du lieu permettra de confirmer l'une ou l'autre date). Si cette manifestation est organisée sur une journée, la piste de publication pourra être envisagée.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 14h10.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le président et le secrétaire général.

Marie-Laure MOQUET-ANGER

Guillaume ROUSSET